



ORANGE, le 25 Mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE SEGOND WEBER -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de ravalement de façade avec petite maçonnerie et peinture, **Rue Segond WEBER au droit des n° 10 & 10B – tronçon compris entre la Place de la République et la Rue Gabriel Boissy**, la voie de circulation sera réduite au droit de l'intervention avec la mise en place d'un échafaudage de 10 m² et les stationnements ponctuels des véhicules pour l'approvisionnement du chantier.

La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée – pour les besoins des interventions.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 6 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 15 jours (jusqu'au LUNDI 20 MAI 2019 inclus – sauf le Jeudi – Marché Hebdomadaire), sous l'entière responsabilité de la SARL CHIARENZA de TOULON (83).